



Assemblée générale

Distr. générale
6 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 17 c) de la liste préliminaire*

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements

Note du Secrétaire général

1. L'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dispose ce qui suit :

« **Article 20**
Comité des placements

Le Comité des placements se compose de neuf membres, nommés par le Secrétaire général après avis du Comité mixte [de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies] et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et dont la nomination est confirmée par l'Assemblée générale. »

2. Le Comité se compose actuellement des membres suivants :

M. Ahmad Abdullatif (Arabie saoudite)***
M^{me} Francine J. Bovich (États-Unis d'Amérique)**
M. Fernando G. Chico Pardo (Mexique)***
M. Takeshi Ohta (Japon)**
M. Yves Oltramare (Suisse)*
M. Emmanuel Noi Omaboe (Ghana)*
M. J. Y. Pillay (Singapour)***
M. Jürgen Reimnitz (Allemagne)*
M. Peter Stormonth-Darling (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)**

* A/59/50 et Corr.1.



-
- * Mandat venant à expiration le 31 décembre 2004.
 - ** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2005.
 - *** Mandat venant à expiration le 31 décembre 2006.

3. Les mandats de MM. Oltramare, Omaboe et Reimnitz venant à expiration le 31 décembre 2004, l'Assemblée générale sera appelée, à sa cinquante-neuvième session, à confirmer la nomination de trois personnes désignées par le Secrétaire général pour pourvoir les sièges qui deviendront ainsi vacants. Ces personnes seront nommées pour un mandat de trois ans, prenant effet le 1^{er} janvier 2005.

4. Aux sessions précédentes, la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale un projet de décision où figurait le nom des personnes dont elle recommandait de confirmer la nomination. Il est proposé de procéder de même à la cinquante-neuvième session.
